



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 avril 2022 à 18 h 30

Étaient présents : Mesdames Irène SERVIERES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

Était absents excusés : Monsieur Marceau BOURDARIAS, Madame Jeanine CARPENTIER qui a donné procuration à madame Irène SERVIERES.

La séance est ouverte à 18 H 30.

- 1 Désignation du secrétaire de séance,
- 2 Affectation des résultats de l'exercice 2021 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 3 Attribution des subventions aux associations 2022,
- 4 Programme travaux 2022,
- 5 Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux : demande de subvention auprès du conseil départemental,
- 6 Vote des taxes des contributions directes,
- 7 Approbation des budgets primitifs de l'année 2022 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 8 Participation fiscalisée au titre de l'année 2022 à la fédération des syndicats d'électrification,
- 9 Actualisation indemnité spéciale élections,
- 10 Divers,
- 11 Questions diverses.

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Patrice MARTINIE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2 - Affectation des résultats de l'exercice 2021 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement antérieur	108 000,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	129 862,97

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

Recettes	213 053,30
Dépenses	250 623,26
Solde d'exécution de l'exercice	- 37 569,96
Solde année antérieur	129 862,97
Solde d'exécution cumulé	92 293,01

Restes à réaliser

Recettes	40 333,00
Dépenses	222 692,00
	- 182 359,00

Résultats de fonctionnement au 31/12/2021

Recettes	820 675,91
Dépenses	809 166,96

Résultat de l'exercice	11 508,95
Excédent antérieur	108 000,00
Total à affecter	119 508,95

Ces résultats seront repris dans le budget principal 2022 de la façon suivante :

au 1068 - investissement recettes :	90 065,99
au 002 - fonctionnement recettes :	29 442,96
au 001 - investissement recettes :	92 293,01

Vote : Pour : 13

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU C.C.A.S

Résultat de fonctionnement antérieur	5 631,72
Recettes	4127,50
Dépenses	7330,74
Solde d'exécution de l'exercice	-3203,24
Solde année antérieur	5631,72
Solde d'exécution cumulé	2428,48

Ces résultats sera repris dans le budget CCAS 2022 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes :	2 428,48
---	-----------------

Vote : Pour : 13

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU LOTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde année antérieure	- 58 527,35
Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé	- 58 527,35

Résultats de fonctionnement au 31/12/2021

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde antérieur	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Total à affecter	0,00

Ces résultats seront repris dans le budget lotissement 2022 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes : 0,00
au 001 - investissement dépenses : 58 527,35

Vote : Pour :13

3 - Attribution des subventions aux associations 2022

Madame Eliette BESSE, présidente de l'Amicale de Poumeyrol, Madame Irène SERVIERES, Monsieur Denis LAJOINIE, respectivement trésorière et membre du Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire, s'abstiennent de prendre part à la délibération qui concerne le vote des subventions aux associations.

Pas de subvention pour le festival des arts qui n'aura pas lieu cette année.

Il y aura 2 marchés de pays : le premier le 2 juillet 2022 et le second fin août. La cotisation s'élèvera à 443,70 euros pour les 2 dates.

La subvention du comité de jumelage passe à 700 euros, afin de s'aligner sur celle attribuée par la commune de Sainte-Fortunade.

Les subventions attribuées aux autres associations sont maintenues.

Vote : Pour : 9 Abstentions : 4

4 - Programme travaux 2022

Panneau numérique : en attente de subventions.

Toiture de l'église : une subvention de la DRAC (30%) et du conseil départemental (10%) est possible pour des opérations d'entretien. Les travaux prévus cette année concernent la partie ardoise, la partie lauze ainsi que le démoussage de l'autre partie en lauze.

Mise aux normes électriques : en cours de réalisation.

École : Salle maternelle et toilettes à rafraîchir. Les travaux de rénovation énergétique sont en cours.

Chauffage bâtiments communaux : Tulle Agglo conseille et aide financièrement pour le remplacement de chaudières énergivores par des chaudières plus économes (chauffage décarboné).

Boulangerie : Appels d'offre en cours jusqu'au 29 avril 2022. À ce jour, une seule offre a été reçue. La date d'ouverture est décalée.

Matériel : le tracteur Renault est usé et nécessite des réparations onéreuses. Une proposition est faite d'acheter un tracteur d'occasion. Un devis a été demandé.

5 - Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux : demande de subvention auprès du conseil départemental

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux, afin de trouver la solution la plus adaptée pour réduire leur consommation en énergie. Cette étude sera effectuée par l'entreprise A2L.

Le montant de la dépense est estimé à 2 400,00 euros hors taxes, et serait financée pour partie grâce à des fonds inscrits au budget primitif 2022.

Montant de la subvention : $2\,400,00\ \text{€} \times 80\ \% = 1\,920,00\ \text{€}$

Vote : Pour : 13

6 - Vote des taxes des contributions directes

Aux vues de l'augmentation des charges de fonctionnement due principalement aux dépenses d'énergie et de carburant, le maire propose de réfléchir à l'augmentation du taux de la taxe foncière bâtie.

Si l'augmentation est de 1 point : 9000 euros de recettes.

Si l'augmentation est de 0,5 point : 4000 euros de recettes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour une augmentation de 0.5 point.

Vote : Pour : 10
Contre : 3

7- Approbation des budgets primitifs de l'année 2022 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement

Après avoir entendu la lecture du budget primitif de la commune de l'année 2022 et après délibération, le conseil municipal approuve les budgets primitifs de la commune, du CCAS et du lotissement comme détaillés ci-dessous :

- **Budget primitif de la commune**

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 865 125,96
Recettes : 865 125,96
- Section d'investissement :
Dépenses : 569 292,00
Recettes : 569 292,00

Vote : Pour : 13

- **Budget primitif du C.C.A.S**

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 9 728,48
Recettes : 9 728,48

Vote : Pour : 13

- **Budget primitif du lotissement**

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 117 054,70
Recettes : 117 054,70
- Section d'investissement :
Dépenses : 117 054,70
Recettes : 117 054,70

Vote : pour : 13

8 - Participation fiscalisée au titre de l'année 2022 à la fédération des syndicats d'électrification

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a décidé de demander à la commune une participation de 14 595,82 euros au titre de l'année 2022.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- . d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE 19 (participation fiscalisée),
- . ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- . accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme de 14 595,82 euros fixée par la Fédération Départementale d'Électrification (participation fiscalisée).

Vote : Pour : 13

9 – Actualisation indemnité spéciale élections

Vote : Pour : 13

10 - Divers

- Un courrier de l'inspecteur de l'éducation nationale nous informe que dans le cadre de la revitalisation des bibliothèques, une subvention de 1500 euros sera versée pour l'achat de livres.
- Monsieur Michel ESCURE informe l'assemblée que depuis le vendredi 8 avril dernier, l'eau du centre bourg est désormais traitée par U.V. au lieu du chlore.
- Dans le cadre du projet « Cœur de bourg » quelques propositions des 3 groupes de travail qui se sont réunis :
 - Demande d'espace pour des boutiques éphémères ;
 - Marchés (le 1^{er} est prévu le 06 mai prochain) ;
 - Endroits à sécuriser pour faciliter la circulation des piétons et voitures dans le bourg ;
 - Plantations au bord de l'aire de covoiturage, de l'arrêt de bus ;
 - Végétaliser ou peindre le mur de la S.N.C.F. qui se trouve à côté de l'auberge du Pont.
- Un planning pour la tenue des élections législatives est à la disposition des élus qui doivent s'y inscrire.

La séance est levée à 21 h 00



Le maire,

Pascal FOUCHE

Le secrétaire de séance,

Patrice MARTINIE